

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20200309-014****du 09 mars 2020****n°014****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**Nombre de membres en exercice : 25****PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND****POUVOIRS (1) : M.BEN EMBAREK donne pouvoir à M.ABELIN****EXCUSES (1) : Mme DE COURREGES****Nom du secrétaire de séance : Évelyne AZIHARI****RAPPORTEUR : Monsieur Dominique CHAINE****OBJET : Création de deux terrains de Padel semi-couverts à la Nautique à Châtellerault - Autorisation de signature des marchés et demande de subvention**

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de pratique sportive et de loisirs du territoire et du développement de nouvelles disciplines sportives, la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault souhaite la construction de deux terrains de PADEL semi-couverts sur le site de la Nautique, à Châtellerault.

Cet aménagement vise à diversifier l'offre sportive en matière de sports de raquette sur le site de la Nautique, et vient enrichir l'offre existante en bords de Vienne qui comprend à ce jour un parcours sportif, un street workout, un complexe de tennis, une base d'aviron, et un demi-terrain de basket 3x3. La nouvelle construction PADEL viendra s'implanter sur le site de la Nautique tennis, en lieu et place d'un terrain de tennis en béton poreux devenu obsolète, au plus près du bâtiment « club-house » tennis.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué le 1^{er} octobre 2019 au cabinet d'architectes GALLET Architecte urbaniste pour un montant de 36 000 € TTC avec un taux de rémunération de 12 % du montant estimé du projet au stade faisabilité (250 000 HT soit 300 000 € TTC).

Le coût global des travaux de la piscine est estimé en phase APD, présenté le 19 février 2020 à 369 767 € HT soit 443 720 € TTC et se décompose en deux lots :

- lot 1 : VRD – terrassement = 48 000 € HT*
- lot 2 : Padel = 321 767 € HT*

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre subit une augmentation de 48 % (+ 17 244 € TTC) correspondant à la différence entre le montant de travaux estimé en phase faisabilité et celui validé en phase APD.

Dans le cadre du contrat de territoire avec le Département, avenant n°2, le Conseil Départemental de la Vienne a accordé une subvention de 68 000 €. Une aide complémentaire pour la période 2019-2020 va être sollicitée en complément de ce qui a déjà été obtenu.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation ACTE N° BC-20200309-014****du 09 mars 2020****n°014****page 2/2***Le tableau de financement prévisionnel s'établit comme suit :*

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Travaux</i>	369 767 €	<i>Conseil Départemental (31,90 %)</i>	118 000 €
		<i>Auto financement (68,10 %)</i>	251 767 €
<i>Total HT</i>	369 767 €	<i>Total HT</i>	369 767 €

* * * * *

VU les articles L2122-21-1 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au président de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

VU l'article R 2123-1 du code de la commande publique relatif aux marchés passés en procédure adaptée,

VU l'arrêté préfectoral 2017-SPC-34 du 17 mai 2017 portant modification des statuts de la CAPC et en particulier l'article 3-II-3 relatif à la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'implanter un nouvel équipement sportif pour diversifier la pratique des sports de raquette,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés relatifs à la création de deux terrains de Padel semi-couverts à Châtellerault ou toutes pièces relatives à ce dossier, pour un coût global des travaux estimé en phase APD à 416 666 €HT soit 500 000€ TTC,
- de solliciter auprès des partenaires institutionnels les montants de subventions détaillés dans le tableau de budget prévisionnel ci-dessus.

les dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire 414.36 / 2317 / 5330.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER